

Annexe 2.1.a

Résumé des débats 2008-2012 sur la coopération économique régionale

Une des questions importantes sur la coopération économique régionale qui a fait l'objet d'intenses débats lors d'un Colloque aux Seychelles en 2008 et poursuivi jusqu'au 2012 a été la mise en place d'un cadre régional approprié pour que la région puisse collectivement réfléchir et agir pour affronter les défis économiques.

Le Comité des OPL à Saint Denis en novembre 2009 avait marqué son accord pour un renforcement du rôle de la COI dans ce domaine. En mars 2010, lors de la visite de Madame Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur, un Communiqué de presse conjoint France-Maurice proposait déjà les points suivants :

- Explorer des pistes pour le renforcement économique et commercial de la COI sur la base des orientations agréées lors des Sommets et des Conseils de la COI, ainsi que sur des conclusions du colloque de Mahé de 2008 ;
- Assurer la pleine participation de La Réunion ;
- Associer des pays tiers sur des problématiques d'intérêts communs.

Ce communiqué est suivi d'une proposition mauricienne autour de 3 thèmes :

- Mise en œuvre d'un espace économique et commercial intégré au sein de la COI ;
- Elaboration d'une position commune dans le contexte des négociations sur les APE avec l'Union Européenne ;
- Développement de coopération et l'ouverture de l'espace économique aux pays tiers et autres regroupements de pays.

Après avoir débattu de la proposition mauricienne, le Comité des OPL des 23-25 mars 2010 demande au Secrétaire Général d'élaborer une note synthétique des propositions formulées par les Etats membres. Le Comité proposa également la tenue d'un atelier régional dans les mois à venir pour une validation technique de cette note.

Une synthèse élaborée par le secrétariat général devrait s'appuyer sur le communiqué de presse franco-mauricien du 08 mars 2010 et sur toute autre contribution ultérieure des Etats membres de la COI.

Pour des raisons évidentes, les décisions antérieures de la COI (ex. zone de libre échanges COI, appui à l'intégration économique de COMESA, le processus CMMS, les projets prioritaires, les conclusions du Colloque de Mahé, la Stratégie d'Aide pour le Commerce...) et celles émanant de Cap BOI (ex-l'UCCIOI) ayant une forte implication dans le domaine économique et commercial doivent également être prises en compte dans la rédaction de la synthèse. A noter que les propositions de ex-l'UCCIOI étaient les suivantes :

- Mise en place d'un système de suivi de l'intégration économique spécifique à la région, le suivi de la compétitivité régionale, et de la capacité de l'infrastructure et de l'offre régionale ;
- Collaboration renforcée entre les pays dans le domaine du transport et des communications, des services, de l'attractivité et de l'investissement, des barrières non-tarifaires, des réformes économiques des pays de la région, etc;

Le projet de synthèse pour le renforcement de la coopération économique et commerciale autour de la COI n'a pas connu de suite par manque de moyens.